

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
Membres présents : 13  
Membres absents : 0  
Procurations :

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 NOVEMBRE 2024**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 15 novembre 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 09 octobre 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.**

**Membres présents** : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Yannis BLAISE – Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN – Damien GUENAIRE

**Absents excusés** :

**Absent** :

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : BLAISE Yannis

**Type de scrutin**: ordinaire

**Délibération n° 2024D2011-07**

**Objet** : Servitude Enedis concernant l'implantation d'un distributeur à pizzas (Just Queen)

Madame La Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de consentir une servitude de passage avec Enedis dans le cadre du projet d'implantation du distributeur à pizzas validé avec la société Just Queen (Déclaration préalable n° DP05750524V0036). Il convient de signer une convention d'occupation du domaine public portant sur la parcelle Section 1 numéro 152 Rue de Lorraine et constitution d'une servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de cette convention,
- autorise le Maire à signer les documents portant sur ce projet.

Décision adoptée à 12 voix pour ; 1 abstention.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publié et transmis au Sous-Préfet, le 27 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 26/11/2024  
Reçu en préfecture le 26/11/2024  
Publié le  
ID : 057-215705054-20241120-2024DCM201107-DE

La Maire,  
Marie-Véronique BUSCHEL

Le Secrétaire de Séance,  
Yannis BLAISE



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.